DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2017

COURRIER ARRIVÉ LE
30 JUIN 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

N°2017- CC-2017-6S-DAJA-25

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mercredi 28 du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviéra du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN – M. Christian THENARD – Mmes Ghislaine GISORS - Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Roberte MERI - Liliane MONTOUT - M. Lucien GALVANI – Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - MM. Duniere AGLAS – Jean FAHRASMANE – Mme Yvanne CHELAMIE ép. LOSBAR – M. Jean DAIJARDIN - Mmes Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - Nathalie CHOURO ép. BRACAT.

EXCUSES : MM. Philippe TROUPE - Jean-Claude CHRISTOPHE (Procuration à Solaire COCO) - José SEVERIEN (Procuration à Félicienne GANTOIS) - Mmes Maguy THOMAR - Sylvia LAPTES - Valérie HUGUES (Procuration à Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL) - Mariette MANDRET - MM. Eric LATCHOUMANIN - Jean-Luc PERIAN.

ABSENTS : M. Cédric CORNET - Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND – Diana PERRAN – M. Raymond PARSHAD – Mme Cynthia DINANE - M. René NOEL.

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

****

OBJET : SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DANS LE CADRE DE L'INSTITUTION DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL EN ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1413-1, L2221-10 ;

Vu le Code du Tourisme (CT) et notamment ses articles L133-2 et R133-1 ;

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRé, et notamment son article 68 ;

Vu la délibération n°CC-2016-9S-DAJA-44 en date du 22 décembre 2016 portant prise de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » par la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération exerce, à titre obligatoire, la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme » depuis le 1er janvier 2017 ;

Le Conseil Communautaire,
Après discussion,

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 : De saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans le cadre de l'instauration d'un Office de Tourisme Intercommunal (OTI) qui couvrira l'intégralité du territoire communautaire et sera constitué sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ;

Article 2 : D'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le,

30 JUIN 2017

Et publication ou notification le,

03 JUIL. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 28 Juin 2017

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

COURRIER ARRIVÉ LE
30 JUIN 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Jean-Pierre DUPONT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT